

## Résolutions adoptées par l'AA de la FEJ 2020

3 novembre, en ligne

Sur les plans de relance pour le secteur des médias pendant la pandémie de Covid-19

---

### **1. Sur le soutien à une reprise mondiale de l'information**

*Motion déposée par la NUJ (Royaume-Uni et Irlande)*

Cette assemblée annuelle de la FEJ estime que la crise mondiale sans précédent de la Covid-19 a souligné le rôle vital d'un journalisme fiable et pertinent et d'une information impartiale dans nos sociétés et nos communautés.

Pourtant, à une époque où il est plus important que jamais de disposer d'informations précises et fiables, les industries de l'information du monde entier sont en crise, soumises à d'énormes pressions, avec des fermetures de titres qui aggravent les déserts de l'information existants, et des coupes et des licenciements à grande échelle qui réduisent encore davantage le rôle des journalistes de terrain et les possibilités de travail en tant que journaliste freelance.

Cette AG salue le lancement par la FIJ de sa Plateforme mondiale pour un journalisme de qualité et son rôle de coordination pour faciliter l'engagement entre les affiliés afin de pousser à une reprise mondiale du journalisme, et appelle la FEJ à collaborer davantage et à assurer une forte contribution européenne dans cette bataille pour une industrie revigorée.

En soutenant cet objectif, cette AG appelle le comité directeur de la FEJ à faire campagne pour :

- que les géants de la technologie paient leur part, après des années d'exploitation de contenu éditorial sans payer pour sa création, par le biais d'une taxe sur l'information numérique ou d'un mécanisme similaire;
- que les gouvernements investissent dans l'information d'intérêt public, par le biais de mécanismes de financement indépendants, sans qu'aucun financement public ne

soit accordé aux entreprises qui licencient, versent des dividendes ou résistent à la reconnaissance des syndicats;

- l'octroi d'allègements fiscaux pour les abonnements à l'information, les emplois pour les journalistes et un soutien ciblé aux nouvelles entreprises de médias;
- des campagnes d'éducation aux médias pour lutter contre la désinformation et les fausses nouvelles;
- une plus grande pluralité des médias et une réglementation plus stricte de la propriété des médias;
- l'amélioration des protections et du soutien aux freelances et aux travailleurs indépendants;
- un soutien renouvelé à la radiodiffusion de service public et à son rôle vital dans le paysage médiatique au sens large.

## **2. Sur le plan de relance de l'UE pour le secteur des médias**

*Motion déposée par SNJ (France), FNSI (Italie), SJ (Portugal), FAPE et FESP (Espagne)*

Deux commissaires européens, Thierry Breton, en charge du marché intérieur, et Vera Jourova, en charge des valeurs et de la transparence, viennent d'annoncer que la Commission européenne allait prendre une série d'initiatives pour, disent-ils, « renforcer la démocratie, l'état de droit et les droits fondamentaux ».

Leur constat repose sur le rapport « Media Pluralism Monitor 2020 » et dresse un constat inquiétant. Il relève notamment que « la situation économique des médias ne représente toutefois qu'une facette du problème ».

Ils ont noté que l'information est de plus en plus encadrée et fait la part belle à la version du pouvoir en place, que la désinformation s'étend, que l'accès à l'information est de plus en plus difficile pour les journalistes, etc.

Les deux commissaires annoncent un plan de relance pour le secteur des médias, respectant son indépendance.

Considérant que la concentration des médias ne connaît aucun frein malgré la crise du coronavirus,

Considérant que le pluralisme n'est plus qu'un leurre dans de nombreux pays et que, partout, les principaux médias tombent sous le contrôle d'oligarques ou de puissants groupes financiers,

Considérant que les propriétaires des médias n'assurent pas l'indépendance des rédactions et que les gouvernements entravent la recherche de l'information

Considérant que les propriétaires de médias profitent de la crise du coronavirus pour réduire le nombre de journalistes et multiplient les emplois précaires,

L'Assemblée générale de la FEJ appelle les deux commissaires à entendre ses revendications pour un journalisme de qualité, assurant une information complète, vérifiée et mise en perspective pour que les citoyens européens puissent se faire une opinion par eux-mêmes.

L'Assemblée générale de la FEJ demande aux deux commissaires d'exiger des médias éligibles à leur plan de relance des engagements négociés avec les organisations syndicales représentant les journalistes et leur organisation mondiale et continentale pour le respect de l'indépendance des rédactions, l'embauche des journalistes précaires et de doter les rédactions des budgets permettant la recherche de l'information.

L'Assemblée générale mandate une délégation plurielle et étoffée de la FEJ pour rencontrer dans les meilleurs délais les deux commissaires et porter ces revendications.

### **3. Sur les mesures d'urgence pour le soutien à l'emploi**

*Motion déposée par la NUJ (Irlande)*

Cette réunion annuelle de la Fédération européenne des journalistes se félicite de l'appel urgent lancé par la Confédération européenne des syndicats (CES) aux ministres des finances et aux ministres de l'emploi de l'Union européenne en faveur d'une prolongation et d'un élargissement des mesures d'urgence pour le soutien à l'emploi dans toute l'UE, publié le 27 octobre 2020.

Compte tenu de l'ampleur de la crise à laquelle sont confrontés les travailleurs à travers l'Europe, l'AG partage la frustration de la CES, des syndicats et des confédérations syndicales en Europe face à l'échec des gouvernements membres de l'UE à parvenir à un accord sur la mise en œuvre des plans ambitieux convenus par les institutions de l'UE.

La récente deuxième vague d'infections a conduit à la réintroduction de restrictions à l'activité économique et à la libre circulation des personnes.

La CES a averti qu'il existe "un risque élevé que les dizaines de millions de travailleurs qui sont suspendus du travail et bénéficient des différentes mesures de protection de l'emploi mises en place par les gouvernements, se retrouvent au chômage si le fossé entre les mesures d'urgence et les paiements du plan de relance n'est pas comblé par des mesures de soutien appropriées pour les travailleurs et les entreprises".

DM prend note de l'avertissement de la CES selon lequel ces chiffres sont conservateurs en raison de l'extrême difficulté à obtenir des données fiables sur les travailleurs précaires, atypiques et indépendants, dont beaucoup sont engagés dans les secteurs les plus touchés, notamment les médias, les arts, la culture, le divertissement, le commerce de détail et le tourisme.

Les difficultés rencontrées par les journalistes indépendants et les personnes sous contrat à durée déterminée ou occasionnelle en Irlande et au Royaume-Uni reflètent les expériences des journalistes indépendants et des travailleurs occasionnels dans toute l'Europe et

soulignent la nécessité d'une protection sociale pour les journalistes précaires et indépendants.

Cet AG prend note et se félicite des principales demandes de la CES :

Que toutes les mesures d'urgence nationales et européennes - en particulier celles liées à la protection de l'emploi et à la compensation des revenus - soient maintenues jusqu'à la reprise complète de l'économie et la stabilisation des emplois.

Que les mesures de protection de l'emploi et de compensation des revenus soient étendues à toutes les catégories de travailleurs, y compris les travailleurs précaires, atypiques, indépendants, à durée déterminée et saisonniers.

Pour que les droits des travailleurs soient respectés afin de permettre aux travailleurs de participer à la mise en place de processus de restructuration responsables et de maintenir l'emploi.

Cet AG note en outre :

Cette intervention de la CES est conforme à l'appel lancé par neuf députés européens et huit experts des médias à l'appui de la déclaration de 42 députés européens lancée le 21 avril pour une meilleure structuration de l'aide apportée aux médias après l'éclatement du Covid-19.

La situation précaire des médias en Europe constitue une menace pour la démocratie à un moment où un journalisme éthique et doté de ressources est nécessaire pour contrer la désinformation.

Cette AG appelle le Comité directeur à mener une campagne énergique sur ces questions et à œuvrer pour obtenir un rééquilibrage du financement des médias nationaux et européens afin que la protection de l'emploi et des droits des travailleurs devienne le principal objectif de l'activité, en reconnaissant qu'un intérêt public dynamique et diversifié et un journalisme de qualité ne peuvent s'épanouir dans des conditions de pauvreté et d'incertitude.

## Sur la liberté de la presse

---

### **4. Sur la Turquie**

*Motion déposée par DISK Basin-Is (Turquie) et TGS (Turquie)*

L'Assemblée générale annuelle de la FEJ est profondément préoccupée par le fait que la répression en Turquie contre les journalistes, ainsi que contre les écrivains, les artistes et les universitaires, se poursuit sans relâche à un rythme sans précédent depuis le début des violences politiques, en juillet 2015.

L'Assemblée générale annuelle de la FEJ note le triste bilan des journalistes derrière les barreaux ou en détention préventive, qui a atteint jusqu'à présent près de 100 cas cette année. Beaucoup d'autres ont fui le pays et sont partis en exil.

Parmi les violations de la liberté de la presse les plus récentes, on peut citer :

- Cinq chaînes de télévision (Halk TV, Haber Global, Meltem TV, Tele 1 et Fox TV) ont été condamnées à une amende par l'organisme de régulation audiovisuelle RTÜK pour des remarques faites dans leurs programmes;
- Can Dündar, ancien rédacteur en chef du journal Cumhuriyet, qui vit aujourd'hui en exil, a été menacé par le tribunal lors de sa 9e audience d'être déclaré fugitif et de voir ses biens confisqués;
- L'agence de publicité de la presse (BİK) a réduit le volume des annonces publiques dans les quotidiens Evrensel, BirGün et Cumhuriyet;
- Les tribunaux locaux ont interdit les sites internet Sendika.Org, yeniyasamgazetesi.com, siyasihaber.org et quelques autres malgré trois décisions de la Cour constitutionnelle en 2020 qui ont déclaré que le blocage de l'accès à ces médias (Sendika.Org, siyasihaber.org) était une violation de la liberté d'expression;
- Des dizaines de journalistes ont été accusés de faire de la propagande terroriste ou d'insulter le président Tayyip Erdoğan et beaucoup d'entre eux ont été détenus.

L'Assemblée générale de la FEJ regrette qu'en dépit des fortes campagnes qui ont rassemblé des dizaines de milliers de militants d'organisations politiques et de la société civile, d'ONG de défense des droits de l'homme et de syndicats, la Turquie reste l'un des plus grands geôliers de journalistes au monde.

Bien qu'ils expriment de temps en temps leur inquiétude, les gouvernements européens, l'Union Européenne et le Conseil de l'Europe n'ont pas pris de mesures sévères telles que des sanctions, le gel des avoirs ou d'autres mesures punitives pour forcer Erdogan à mettre fin à sa répression contre les journalistes, les médias et la liberté d'expression. Au lieu de cela, les institutions européennes ont maintenu une approche "constructive" comprenant des incitations commerciales et douanières, ainsi que la perspective de plus d'argent et d'avantages pour la poursuite de la coopération sur les flux migratoires.

L'AG de la FEJ condamne la visite amicale du président de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), l'Islandais Robert Spano, pour recevoir un doctorat honoris causa de l'Université d'Istanbul, une institution qui a licencié plus de 200 enseignants. Il n'a pas voulu rencontrer des personnalités de l'opposition, mais a été reçu pendant 45 minutes par Erdogan. Avec 10.000 cas de violations des droits de l'homme en Turquie soumis à la CEDH, la FEJ estime que Spano a perdu son droit de présider ces affaires et doit démissionner.

L'AG de la FEJ appelle tous les membres de la FEJ et de la FIJ à redoubler d'efforts pour redynamiser les campagnes de solidarité en faveur des journalistes en Turquie, y compris les mobilisations politiques, les appels aux gouvernements et aux politiciens, les visites de suivi des procès, le jumelage et l'adoption de journalistes en prison, etc.

L'AG de la FEJ demande au Comité directeur de la FEJ et au Comité exécutif de la FIJ de travailler ensemble pour évaluer ce qui est fait et élaborer de nouveaux plans de soutien à nos affiliés en Turquie.

---

## Sur les droits d'auteur

---

### **5. Sur les droits d'auteur, les droits voisins et leur négociations**

*Motion déposée par le SNJ et la CFDT-Journalistes (France)*

Les GAFAs sont devenus des fournisseurs de contenus en pillant les différents médias du monde entier, sans rémunérer les auteurs, essentiellement les journalistes. Les éditeurs se sont accommodés pendant des années de cette situation, ne réagissant qu'après avoir constaté la chute de leurs revenus publicitaires au profit des plateformes.

Google a bâti son modèle économique sur cette captation de contenus et tente, aujourd'hui, d'échapper aux poursuites engagées dans de nombreux pays (Union européenne, Australie, etc.) après le vote de directive et de lois l'obligeant à négocier la rémunération des contenus.

Le Parlement européen a voté la création d'un droit voisin pour les éditeurs ; la France est le premier pays à avoir transposé la directive adoptée le 24 juillet 2019.

Constatant que Google utilise tous les artifices possibles pour diluer les négociations, pour tenter de négocier avec les seuls éditeurs, soit par forme de presse, soit avec les groupes de médias pris séparément ;

Constatant que Google propose une nouvelle fois un investissement sur un nouveau produit, Google News Showcase, sur le modèle d'un accord conclu en 2013 en France, pour échapper à la rémunération de droits d'auteurs et au droit voisin ;

Constatant que les négociations se déroulent dans la plus extrême opacité, hors de la présence des organisations des titulaires des droits d'auteurs, à savoir les journalistes ;

Constatant que jamais les droits des journalistes et leur juste rémunération ne sont mentionnés dans les différentes déclarations de Google et des éditeurs ;

L'assemblée générale de la FEJ, réunie le 3 novembre,

- Condamne l'opacité des négociations entre éditeurs et plateformes ;
- Exige la participation de ses organisations, syndicats nationaux ou associations représentatives dans tous les pays à toutes les négociations en cours et à venir entre éditeurs et plateformes ;

- Demande l'ouverture de négociations tripartites (représentants des journalistes, éditeurs et plateformes) au niveau européen, en présence d'observateurs du Parlement européen pour examiner l'état d'avancement de toutes les négociations nationales ;
- Réaffirme que les journalistes, seuls titulaires des droits d'auteurs sur leurs œuvres, doivent être rémunérés à hauteur de 50 % des droits versés par les plateformes.

## Sur les journalistes indépendants

---

### **6. Sur l'égalité de droits pour tous les journalistes**

*Motion déposée par le SNJ-CGT (France), FSC-CCOO (Espagne), CJA (Croatie), TUCJ (Croatie)*

La crise sanitaire due au coronavirus en 2020 a agi comme un révélateur des forces et des faiblesses de chaque système d'organisation du travail dans chaque pays.

En ce qui concerne le journalisme, la crise a démontré que la situation la plus vulnérable était celle des journalistes indépendants, freelances, pigistes, tous ceux qui n'ont pas un contrat fixe avec un média.

Dans certains pays, tels que la Croatie, les premières semaines ont montré que les freelances ont perdu plus de 80% de leurs engagements. Beaucoup d'entre eux n'ont pas pu solliciter l'aide de l'Etat. Syndicats et associations ont réussi à s'accorder sur un fonds de crise, mais c'est une solution à court terme.

Dans d'autres pays, tels que l'Espagne, les journalistes free-lance n'ont pas accès à la sécurité sociale, comme l'ensemble des travailleurs sous-contrat.

Enfin, dans d'autres pays, comme la France, les aides d'urgence passent par les entreprises et n'atteignent pas l'ensemble des journalistes rémunérés à la pige car, malgré une loi qui permet d'éviter la loi sur la concurrence, toutes les entreprises ne respectent pas la loi.

Tous les journalistes sont importants et nécessaires pour créer une information de qualité, diversifiée, pluraliste, créative, innovante, qui atteigne tous les types de populations de chaque pays, tous les citoyens.

Tous les journalistes doivent avoir des conditions de travail dignes, qu'ils soient membres du staff d'un média ou freelances.

Nous ne pouvons pas accepter que certains journalistes puissent être couverts par les droits de tous les travailleurs, notamment les droits sociaux, alors que pour d'autres les conditions de travail sont désastreuses.

Des conditions de travail et de protection sociale de qualité garantissent l'indépendance du journaliste et de ce fait, la liberté de la presse qui, dans nos systèmes démocratiques, est fondamentale.

La Fédération européenne des journalistes, réunie en assemblée générale, s'engage à travailler pour que le cadre légal de chaque pays garantisse à tous les journalistes, staff and freelance, des droits équivalents, leur permettant de négocier collectivement, de disposer d'une couverture sociale et de pouvoir exercer le journalisme en liberté.

---

## Déclarations

### 1. La situation des médias en Biélorussie

*Déclaration proposée par le Comité directeur et l'Association biélorusse des journalistes (BAJ), Biélorussie*

En Biélorussie, pendant et après les élections présidentielles du 9 août, les médias, les journalistes et les blogueurs ont été la cible d'une répression accrue. En conséquence, la situation est passée de grave à catastrophique.

Alors que l'Association biélorusse des journalistes (BAJ) a enregistré 23 violations des droits des journalistes du début de l'année jusqu'au 8 mai, c'est-à-dire avant le lancement de la campagne électorale, elle a enregistré environ 400 cas de ce type du 9 août au 1er novembre.

Il y a eu plus de **318 détentions de journalistes**, qui ne faisaient que leur travail, pendant cette période. Environ un journaliste détenu sur trois a subi des violences pendant sa détention.

Le BAJ a enregistré des cas de torture après la détention et des dommages ou saisies de matériel de journalistes. De nombreux journalistes ont été détenus et condamnés à de courtes peines de prison et à des amendes. Trois journalistes ont été blessés par des balles en caoutchouc.

D'autres violations graves de la liberté d'expression liées à la campagne électorale et aux manifestations ont eu lieu :

- 
- le blocage de l'internet au Belarus dans les premiers jours suivant les élections et les restrictions continues de l'internet mobile pendant les manifestations de masse ;
  - les restrictions d'accès aux sites d'information qui couvrent la situation politique de manière indépendante, l'interdiction implicite d'imprimer et de distribuer quatre journaux non étatiques ;



- les actions du ministère de l'information visant à priver le plus grand portail de médias du Belarus, TUT.by, de son statut de média ;
- la qualification officielle de la chaîne Telegram populaire NEXTA et de son logo comme étant du matériel extrémiste ;
- le refus d'accréditation aux correspondants étrangers ayant l'intention de couvrir les élections; le retrait de l'accréditation à tous les correspondants des médias étrangers qui en disposaient auparavant;
- la poursuite pénale des blogueurs.

L'assemblée annuelle (AA) de la FEJ, le comité directeur de la FEJ et BAJ appellent les affiliés de la FEJ à soutenir les journalistes en Biélorussie :

- L'AA appelle les affiliés de la FEJ à demander à leurs gouvernements d'adopter des déclarations fermes condamnant la persécution des journalistes, la violence physique et la répression de la liberté d'expression en Biélorussie ;
- L'AA demande aux affiliés de la FEJ d'appeler leurs gouvernements à exiger que les organisations internationales dont ils sont membres - l'Union Européenne, le Conseil de l'Europe, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, l'UNESCO et les Nations Unies - prennent des mesures concrètes et urgentes contre la persécution des journalistes et les violations continues de la liberté d'expression et des droits de l'homme en Biélorussie ;
- L'AA appelle chaque organisation nationale membre de la FEJ à écrire des lettres ouvertes au gouvernement de Biélorussie pour demander la fin de la persécution des journalistes dans le pays.
- L'AA demande aux organisations nationales affiliées à la FEJ de continuer à diffuser des informations sur l'actualité en Biélorussie dans leur pays et parmi leurs membres.

## **2. Sur le droit des journalistes de rendre compte et d'informer sur le travail des forces de police, ainsi que le droit d'identifier les membres du personnel de police**

*Déclaration proposée par le SNJ-CGT, France*

En France, le gouvernement veut interdire la diffusion d'images des fonctionnaires des forces de l'ordre sur les réseaux sociaux, et pour cela il compte modifier la loi sur la liberté de la presse, de 1881.

Plusieurs députés de la majorité, dont l'ancien ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, ont déposé en France une proposition de loi relative à la « sécurité globale », qui attire toute notre attention.

Dans des déclarations à la presse et dans une audition à l'Assemblée nationale, ce lundi 2 novembre, l'actuel ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin, a confirmé que cette proposition de loi était réalisée en « parfaite collaboration avec le gouvernement » dans le but de « renforcer la police ». Le ministre a souligné qu'il avait promis « de ne plus pouvoir diffuser les images de policiers et gendarmes sur les réseaux sociaux ».

Dans cette proposition de loi, il est prévu :

« Est puni d'un an d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende le fait de diffuser, par quelque moyen que ce soit et quel qu'en soit le support, dans le but qu'il soit porté atteinte à son intégrité physique ou psychique, l'image du visage ou tout autre élément d'identification d'un fonctionnaire de la police nationale ou d'un militaire de la gendarmerie nationale lorsqu'il agit dans le cadre d'une opération de police. »

Cette modification de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, va à l'encontre de toutes les dispositions prévues sur la liberté de la presse en Europe et menace d'empêcher les journalistes de faire tout simplement leur travail.

Le code sur la liberté de la presse pour la police, rédigé par le Centre européen de la liberté de la presse et des médias, et soutenu par la Fédération européenne des journalistes, affirme que :

« Dans le cas d'agressions policières ou de menaces contre des journalistes, la personne agressée échoue régulièrement à identifier les agresseurs car les forces de police s'abstiennent souvent de porter des plaques d'identité. Combiné avec le faible niveau de motivation de la part du personnel de police pour témoigner contre leurs propres collègues, le fait que la police dans de nombreux pays ne peut pas être identifiée entrave une enquête approfondie de tels incidents. Les autorités nationales doivent accepter le fait que les journalistes ont le droit de rendre compte et informer sur la conduite de la police. »

Par conséquent, la Fédération européenne des journalistes, réunie en Assemblée générale, demande au gouvernement et au parlement français de retirer ce projet de modification d'une des plus anciennes lois sur la liberté de la presse d'Europe ;

de prendre en compte l'impérieuse nécessité pour une démocratie digne de ce nom d'assurer que l'action de ses forces de l'ordre pour la sécurité de tous les citoyens, respecte les lois de la République, ainsi qu'il est tout aussi nécessaire de permettre à tous les journalistes d'exercer pleinement le droit d'informer, qui passe par l'observation et l'évaluation et de l'action de ces forces de l'ordre, afin d'éviter toute impunité.

Le droit des citoyens à être informés ne peut s'affranchir de la possibilité que les journalistes filment et diffusent l'action des forces de l'ordre.